

SOCIAL – SANTE – SERVICES

Commission Départementale de l'Accueil des Jeunes Enfants

Thème : social

Mission : Elle étudie toute question relative aux politiques en faveur de la petite enfance dans le département, et propose, dans le cadre des orientations nationales et locales dans le domaine de l'accueil des jeunes enfants, les mesures permettant de favoriser notamment :

1° La cohérence des politiques et actions en faveur de l'accueil des jeunes enfants dans le département

2° Le développement des modes d'accueil et leur adaptation aux besoins et contraintes des parents, en prenant en compte l'intérêt de l'enfant et l'objectif d'un meilleur équilibre des temps professionnels et familiaux

3° L'information et l'orientation des familles sur l'ensemble des dispositifs et prestations mis en place pour aider les parents à concilier vie familiale et vie professionnelle

4° L'égalité d'accès aux modes d'accueil pour tous les enfants

5° La qualité des différents modes d'accueil, ainsi que leur complémentarité et leur articulation, y compris de l'école maternelle et de l'accueil périscolaire, afin de favoriser l'équilibre des rythmes de vie des enfants et la cohérence éducative.

Composition : le président du conseil général ou un conseiller général, 2 représentants des services du département, le président du conseil d'administration de la CAF, 2 représentants des services de la CAF, le président de la caisse de MSA, 3 représentants des services de l'Etat, 5 maires ou présidents d'établissements publics de coopération intercommunale, dont un au moins d'une commune de plus de 10 000 habitants, 3 représentants d'associations ou d'organismes privés gestionnaires d'établissements et services d'accueil, 4 représentants des professionnels de l'accueil des jeunes enfants représentatifs des différents modes d'accueil le président de l'UDAF, un représentant des organisations syndicales de salariés interprofessionnelles représentatives sur le plan national, un représentant des entreprises, 3 personnes qualifiées dans le domaine de l'accueil des jeunes enfants et de la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle, 2 représentants des particuliers employeurs d'assistants maternels et de gardes de jeunes enfants au domicile parental.

Nos représentants :

- Mme Paulette Julien, Adjointe à Neufchatel Hardelot
- Mme Valérie Cuvillier, Maire de Rouvroy
- M. Jacques Bacquet, Maire de Quercamps
- M. Philippe Rapeneau, Président de la Communauté Urbaine d'Arras
- M. Marc Bridoux, Président de la communauté de Communes du Ternois

Textes de référence : Code de l'action sociale et familiale art. D214-1 à D214-6

Désignations faites : 10 novembre 2015-12 mai 2017